



Pré-diagnostic Environnement

Où en êtes-vous avec l'environnement ?

Bonnes pratiques et réglementation

Au titre de votre activité, vous êtes concernés par les enjeux environnementaux (gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie).

Vous avez la responsabilité de maîtriser les impacts que vous pouvez générer.

Objectifs

- Connaître la situation de l'entreprise face à ses obligations.
- Préconiser des actions pour maîtriser ses charges.
- Hiérarchiser un plan d'actions entre réglementation et bonnes pratiques.

Démarche

- Le pré-diagnostic aborde les différentes thématiques liées à l'environnement de votre entreprise :
 - Etat des lieux de la gestion des déchets.
 - Analyse des pollutions (rejets eau et air).
 - Bilan des consommations d'énergies.
 - Point réglementaire environnement et sécurité.

Durée

- 2 heures en entreprise avec le dirigeant ou le responsable production.

Prix

- Pré-diagnostic gratuit réalisé par le conseiller d'entreprise développement durable de votre CCI.

Confidentialité

- Le personnel de la CCI a un devoir de confidentialité sur toutes les informations communiquées sur votre activité.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Contacts

CCI Deux-Sèvres
Jean-Christophe DUNOT
05 49 28 79 73
j-c.dunot@cci79.com

CCI Vienne
Stéphane PIGNOUX
05 49 60 98 15
spignoux@poitiers.cci.fr

CCI Rochefort et Saintonge
Florence MARCHAL
05 46 84 77 02
f.marchal@rochefort.cci.fr

CCI Angoulême
Jean-Marc JUGAIN
05 45 20 55 65
jmjugain@angouleme.cci.fr